

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue le 10 août 2020 à 14 h par voie de conférence téléphonique à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente par voie de conférence téléphonique.

Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

288-08-2020 TENUE DE L'ASSEMBLÉE EN HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 543-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020 ainsi que 815-2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 12 août 2020.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

Adoptée à l'unanimité.

289-08-2020 MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les membres du conseil ont été avisés du changement d'heure;

Considérant qu'un avis public a été donné en date du 17 juillet 2020.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville change l'heure prévue de la séance du 10 août 2020 pour 14 h compte tenu que celle-ci se tiendra à huis clos en raison de la situation liée au COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

290-08-2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

291-08-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

292-08-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juillet 2020, les chèques numéro 17 561 à 17 640 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme 609 697.43 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

293-08-2020 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2020 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

294-08-2020 71, 14^E AVENUE

Attendu que par la résolution numéro 262-07-2020 le dossier est mis à l'étude;

Attendu que l'avocate du propriétaire n'a pas fait part de sa position au procureur de la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité octroi jusqu'au 25 août 2020 à l'avocate du propriétaire du 71, 14^e avenue pour faire part de sa position au procureur de la municipalité.

Que la municipalité de Mandeville suspend le dossier jusqu'à la prochaine séance du conseil.

Qu'aucuns travaux ne doivent être réalisés pendant la suspension de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

295-08-2020 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 253-07-2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution numéro 253-07-2020 à l'effet d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 5 038 857 situé sur le chemin du lac Long.

Adoptée à l'unanimité.

296-08-2020 BONICHOIX MARCHÉ MADAME S. - DEMANDE

Demande de la propriétaire du Bonichoix Marché Madame S. à l'effet d'enlever de leur compte de taxes les frais pour le ramassage des ordures et du recyclage pour la propriété sise au 239, rue Desjardins, car ceux-ci ont une entente directe avec la compagnie EBI Environnement à cet effet et n'utilise donc pas le service de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

297-08-2020 DEMANDE D'AJOUT D'UN PANNEAU D'INCENDIE ET DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ

Demande du propriétaire du 1836, chemin du Parc à l'effet d'ajouter un panneau indiquant le risque d'incendie à l'intersection du chemin du Parc et du chemin du Lac Hénault pour sensibiliser les gens au danger, ainsi que l'ajout de panneaux de sensibilisation afin de garder certains lieux propres comme les Chutes du Calvaire, le lac en Cœur, le lac McGrey, etc.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Que cette résolution soit conditionnelle à ce que l'Association des propriétaires du lac Hénault s'occupe de la mise à jour, ainsi que l'entretien de la pancarte de risque d'incendie.

Adoptée à l'unanimité.

298-08-2020 AQDR BRANDON - DEMANDE

Demande de l'AQDR Brandon à l'effet de distribuer gratuitement des masques aux citoyens.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

299-08-2020 COUTU & COMTOIS, NOTAIRES - MANDAT (STATION HYDROMÉTRIQUE)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Coutu & Comtois, notaires pour une servitude réelle et perpétuelle sur le lot 5 116 617, matricule 1340-24-6672 dans le but d'installer une station hydrométrique sur la rivière Mastigouche.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 303-2020 à l'effet de modifier la limite de vitesse sur le chemin des Cascades.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 303-2020

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier dépose le projet du règlement portant le numéro 303-2020 visant à modifier la limite de vitesse à 30 km/h pour le chemin des Cascades.

Le présent règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2020

RÈGLEMENT QUI VISE À ÉTABLIR DES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville juge qu'il est opportun de réduire la vitesse dans certains secteurs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à ce sujet lors de la séance du Conseil tenue le 10 août 2020.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI
PRÉCÈDE IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ,
DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :**

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h sur le chemin des Cascades.

Article 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Municipalité.

Article 4

Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

300-08-2020

DEMANDE DE REDRESSEMENT ET RÉFECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE-À-MÉNICK

Demande du propriétaire du 90, chemin de la Côte-à-Ménick à l'effet d'effectuer le redressement et la réfection du chemin de la Côte-à-Ménick afin de remettre le chemin en état et d'une largeur conforme, ainsi que l'aménagement de fossés afin de permettre un meilleur écoulement des eaux.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

301-08-2020 DEMANDE DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC LONG

Demande du propriétaire du 829, chemin du lac Long à l'effet d'effectuer la réfection du chemin du lac Long.

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville effectue une demande de subvention afin d'effectuer la réfection du chemin du lac Long.

Adoptée à l'unanimité.

302-08-2020 DEMANDE AFIN D'AIDER LA RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE CHEMIN DES CASCADES

Demande du propriétaire du 524, chemin des Cascades à l'effet d'aider à la réduction de la vitesse des voitures, VTT et motos qui empruntent le chemin des Cascades

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville réduise la vitesse sur le chemin des Cascades à 30 km/h et modifiera son règlement à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

303-08-2020 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - LAC LONG

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection du chemin du lac Long, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres sur le site électronique d'appels d'offres (SE@O) pour effectuer les travaux sur le chemin du lac Long, tel que détaillé dans l'estimé préparé par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray.

Que l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'obtention de la subvention et d'un règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

304-08-2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET -
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - RANG SAINT-PIERRE

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection du rang Saint-Pierre, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres sur le site électronique d'appels d'offres (SE@O) pour effectuer les travaux sur le rang Saint-Pierre, tel que détaillé dans l'estimé préparé par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray.

Que l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'obtention de la subvention et d'un règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

305-08-2020 DEMANDE D'AJOUT DE BOLLARDS DE VITESSE AU LAC HÉNAULT

Demande du propriétaire du 520, chemin du lac Hénault Nord à l'effet d'installer des bollards de vitesse sur le chemin du lac Hénault Sud et le chemin du lac Hénault Nord afin d'aider à réduire la vitesse de circulation des véhicules et augmenter la sécurité dans le secteur.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

306-08-2020 DEMANDE DU CLUB QUAD LES RANDONNEURS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - APPUI

Considérant que le Club Quad les Randonneurs prévoit faire une demande auprès du Ministère des Transports afin de pouvoir circuler en V.T.T. sur la rue Desjardins, de la rue Saint-Charles-Borromée jusqu'au 162, rue Desjardins afin d'avoir accès au stationnement municipal;

Considérant que cette autorisation apporterait des avantages économiques et touristiques.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appui la demande du Club Quad les Randonneurs auprès du Ministère des Transports afin d'autoriser la circulation des V.T.T. sur la rue Desjardins, de la rue Saint-Charles-Borromée jusqu'au 162, rue Desjardins.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

307-08-2020 RUE CLOUTIER - DEMANDE

Les propriétaires du 5, rue Cloutier demandent de faire l'asphaltage sur la rue Cloutier.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et asphalté la rue Cloutier en asphalte recyclée.

Adoptée à l'unanimité.

308-08-2020 RANG DE LA RIVIÈRE - DEMANDE

Demande d'effectuer la réfection du rang de la Rivière afin d'améliorer l'état de la chaussée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville effectue de l'asphaltage de correction sur le rang de la Rivière.

Adoptée à l'unanimité.

309-08-2020 36^E AVENUE - DEMANDE

La propriétaire du 52, avenue de la Paix réitère sa demande à l'effet de faire des travaux d'asphaltage sur la 36^e Avenue étant donné sa détérioration.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte d'effectuer de l'asphaltage de correction sur la 36^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

310-08-2020 ZEC DES NYMPHES - DEMANDE

Demande de la Zec des Nymphes à l'effet d'ajouter de la pierre 0-3/4 sur le chemin menant à l'accueil de la Zec.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et divisera les coûts en deux parties égales avec la Zec des Nymphes plus les frais d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

311-08-2020 ENLÈVEMENT DE ROCHES – SOUMISSION

Soumissions reçues :

- Excavation Daniel Beuparlant inc. – Soumission d’une somme de 105.00 \$ plus les taxes de l’heure;
- RB Excavation – Soumission d’une somme de 180.00 \$ plus les taxes de l’heure;
- 9307-4102 Québec inc. – Soumission d’une somme de 180.00 \$ plus les taxes de l’heure.

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 0175 datée du 10 août 2020 de EXCAVATION DANIEL BEUPARLANT INC. pour l’enlèvement de roches dans les chemins d’une somme de 105.00 \$ plus les taxes de l’heure pour un maximum de 5 000.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l’unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

312-08-2020 DEMANDE DE PIIA 2020-0009 – MATRICULE 0943-60-3912, PROPRIÉTÉ SISE AU 720 CHEMIN DU LAC HÉNAULT SUD, LOT 5 117 157 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE F-8

La demande vise à autoriser un balcon, au deuxième étage d’une résidence unifamiliale, qui survole la bande riveraine de 2.05 mètres. Le balcon est soutenu par des colonnes reposant sur des pieux vissés à même une dalle de béton existante avant l’entrée en vigueur du règlement.

Considérant qu’il n’y a aucun impact dans la bande riveraine, étant donné qu’on construit sur déjà existant;

Considérant que le Comité consultatif d’Urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d’Urbanisme et autorise la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée à l’unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

313-08-2020 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion de LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE pour l'année 2020-2021 au montant de 75.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

314-08-2020 SANTÉ À CŒUR - DEMANDE

Demande la location de la salle gratuitement pour des cours de danse en ligne les mardis matin du 6 octobre au 8 décembre 2020, ainsi que pour ViActive les jeudis matin du 8 octobre au 10 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Que la municipalité peut reporter au besoin les dates de location.

Que cette résolution soit conditionnelle à ce que toutes les règles mises en place par le Gouvernement du Québec concernant la prévention de la COVID-19 soient respectées par tous les participants.

Adoptée à l'unanimité.

315-08-2020 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL - DEMANDE

L'Association de hockey mineur de St-Gabriel demande une commandite de 3 000.00 \$ pour la tenue de ses tournois annuels et de ses différentes activités.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une commandite de 2 000.00 \$ à L'Association de hockey mineur de St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité.

316-08-2020 TOURNOI DE BALLE FAMILIAL - DEMANDE

Demande pour utiliser le terrain de balle gratuitement pour l'organisation d'un tournoi de balle familial le 14, 15 et 16 août 2020, ainsi que la commandite de deux poches de chaux, l'achat de douze balles et le prêt du V.T.T.

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte de prêter le terrain de balle gratuitement le 14, 15 et 16 août 2020 à Madame Brittany Boucher, Monsieur Jacques Ricard et Madame Audrey Ricard pour un tournoi de balle familiale.

Que la municipalité accepte de commanditer l'achat de deux poches de chaux et l'achat de douze balles et remboursera le montant sous présentation de pièces justificatives (factures).

Que la municipalité ne peut pas prêter le V.T.T. pour des questions d'assurances.

Que cette résolution soit conditionnelle à ce que toutes les règles mises en place par le Gouvernement du Québec concernant la prévention de la COVID-19 soient respectées par tous les participants.

Adoptée à l'unanimité.

317-08-2020 FÊTE DE FIN DE CAMP DE JOUR - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 777 datée du 23 juillet 2020 de FUN PARTY pour la location de jeux de type kermesse pour la fête de fin du camp de jour d'une somme de 1 440.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

318-08-2020 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ST-GABRIEL - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse trente-cinq (35) pourcent des frais d'inscription pour 8 joueurs de Mandeville, d'une somme de 705.25 \$ à l'Association de Hockey mineur de St-Gabriel pour la saison 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

319-08-2020 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-01-2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville abroge la résolution portant le numéro 09-01-2019 concernant les enseignes d'information sur le rang Saint-Augustin.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

320-08-2020 ZEC DES NYMPHES – DEMANDE

Demande de la Zec des Nymphes de participer financièrement à la construction de clôtures autour de leur conteneur pour empêcher les gens d'y déposer leurs déchets (la Zec des Nymphes fera le terrassement).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

321-08-2020 ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Considérant que la municipalité de Mandeville a fait une demande dans le cadre du PAC Rurales pour l'achat d'une borne de recharge électrique;

Considérant qu'il obligatoire d'effectuer l'achat de la borne auprès du fournisseur sélectionné d'Hydro-Québec afin de faire partie du Circuit électrique.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'achat d'une borne de recharge électrique SmartTWO de 240 volts auprès de Add Energie tel que détaillé dans l'offre de service datée du 16 avril 2020 pour une somme de 3 747.57 \$ plus les taxes, ainsi que 750.00 \$ plus les taxes pour l'accès cellulaire et les frais de gestion pour trois ans.

Que cette somme soit payée à 60 % par la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC Rurales et à 40 % à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

322-08-2020 DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

Considérant que la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

Considérant que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible

Considérant que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

Considérant que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

Considérant que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

Considérant que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

Considérant que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

Considérant que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande à Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

323-08-2020

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 14 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**Francine Bergeron,
Mairesse**

**Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière**